



NOTIONS D'URBANISME

A partir de 390€ nets de taxes.

100% présentiel

Public visé : Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statuaire Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d...

Prérequis : Sans niveau spécifique

Accessibilité aux personnes handicapées
Contactez-nous pour une étude de vos besoins.

98%

DE TAUX DE
SATISFACTION

60

ANNÉES D'EXISTENCE
ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS
DISPONIBLES

Objectifs

- Appréhender les évolutions de l'urbanisme et notamment de la loi Elan
- Appliquer les règles urbanistiques à la vente immobilière

Les + de la formation

- Formation pratique adaptée aux besoins des agences immobilières
- Formateur consultant expérimenté, juriste de formation
- Exercices pratiques autour de l'étude de PLIE





NOTIONS D'URBANISME

Contenu de la formation

Formation relevant de la loi ALUR permettant la délivrance de la carte professionnelle

1. L'URBANISME, C'EST QUOI ?

Les documents d'urbanisme

- Le Plan Local d'Urbanisme et les zones constructibles
- La carte communale
- Le règlement National d'Urbanisme (R.N.U)
- Les servitudes publiques

Les autorisations d'urbanisme

- Certificat d'urbanisme informatif et pré-opérationnel
- Le permis de construire
- La déclaration préalable
- Le permis de démolir

2. L'URBANISME AU PROFIT DE L'IMMOBILIER

- Les divisions parcellaires : permis d'aménager et déclaration préalable
- Le lotissement et ses documents

3. LE CONTENTIEUX DE L'URBANISME

- Voies de recours et délais





NOTIONS D'URBANISME

Contenu de la formation

4. LA FISCALITE LIEE AUX AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

- La taxe d'aménagement
- La redevance archéologique préventive

5. LOI ELAN ET URBANISME

- Mieux construire et moins cher
- Limitation des recours abusifs

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

L'obligation de formation s'impose pour les titulaires des cartes professionnelles ainsi que pour l'ensemble des collaborateurs, salariés ou non, titulaires d'une attestation d'habilitation.

À chaque renouvellement de cartes, par périodes triennales, il faudra justifier, par attestation, de 42 heures de formation.





NOTIONS D'URBANISME

Modalités, méthodes et outils pédagogiques

Mise en situation Réalisation d'une étude de cas
Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

Résultats attendus

A l'issue de la formation, chaque participant sera capable de :

- Identifier les conditions d'occupation du sol et de l'espace
- Lister les autorisations d'urbanisme nécessaires
- Connaître le contentieux de l'urbanisme
- Informer sur la fiscalité liée aux opérations de constructions
- Appréhender l'impact de la loi Alur en matière d'urbanisme
- Sensibiliser à la loi Elan

Modalités d'évaluation

Remise d'une grille d'auto-évaluation des acquis, sur les compétences travaillées lors de la formation
Processus d'évaluation des acquis tout au long de la formation
Evaluation de fin de formation individuelle par le formateur

Modalités de financements

Cap Emploi, Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO), Particulier, Pôle Emploi

Intervenants

- Une équipe de consultants formateurs experts dans le domaine

